

Règlement du Jeu-concours

« Le Quiz de l'été »

Editions Edilivre

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Groupe Aparis dont le siège social est au 194 avenue du Président Wilson 93210 Saint Denis organise sous la marque des Editions Edilivre un jeu-concours qui aura lieu du vendredi 19 au vendredi 26 juillet 2019 à minuit.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il se déroule exclusivement sur internet. Les internautes devront répondre en ligne à un questionnaire de 15 questions en un temps donné.

Les vainqueurs seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants qui auront le meilleur score .

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La participation au quiz est gratuite et ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine et à nos auteurs, à l'exception des personnes visées ci-dessous:

- les membres de la direction et du personnel de la maison d'édition,
- les personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation,
- les membres de leurs familles respectives (ascendants et descendants directs).

Il est précisé qu'un joueur peut pas adresser plusieurs bulletins de participation.

ARTICLE 4: CONDITIONS À RESPECTER

Les personnes n'ayant pas donné leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées pour le tirage au sort, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires à la gestion du jeu.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le quiz se déroule du 19 au 26 juillet 2019

Pour participer à ce Quiz de l'été, les participants doivent :

- 1°) Disposer d'une adresse mail
- 2°) Suivre le lien donné qui dirige vers notre site internet <https://www.edilivre.com/>
- 3°) Répondre à chacune des 15 questions, en cochant, parmi les réponses proposées, la réponse estimée exacte, et de valider sa participation en cliquant sur le bouton d'envoi final et en donnant ses informations personnelles.

ARTICLE 6: ATTRIBUTION DU PRIX

A la fin de l'opération, les gagnants du quiz sont désignés via un tirage au sort parmi les participants ayant donné toutes les bonnes réponses.

Les gagnants seront annoncés sur les réseaux sociaux et par mail, ils devront par la suite prendre contact avec nous en envoyant un mail à : actualite@edilivre.com / marketing@edilivre.com .

ARTICLE 7 : DESCRIPTION DU PRIX

1er prix :

2 places pour Aquaboulevard

1 exemplaire de notre best-seller

1 kit de l'été: "Un sac, 1 carnet et 1 stylos Edilivre, une paire de lunettes de soleil, une paire de tong et une trousse de crème solaire"

2ème prix :

1 exemplaire de notre best-seller

1 kit de l'été: "Un sac, 1 carnet et 1 stylos Edilivre, une paire de lunettes de soleil, une paire de tong et une trousse de crème solaire"

3ème prix :

2 nouvelles gagnantes "Prenez la parole 2018"

1 kit de l'été: "Un sac, 1 carnet et 1 stylos Edilivre, une paire de lunettes de soleil, une paire de tong et une trousse de crème solaire"

ARTICLE 8 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

Tous les participants pourront consulter les résultats à partir du 21 juillet sur:

- Le site Edilivre
- La page Facebook d'Edilivre
- La page Twitter d'Edilivre

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

Les données contenues dans ce quiz sont strictement couvertes par le secret professionnel, il en va de même pour toutes les données dont EDILIVRE prend connaissance à l'occasion de ce concours.

EDILIVRE s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.